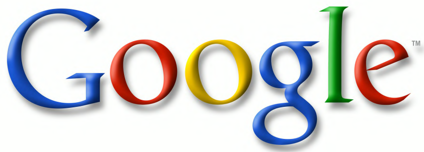


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

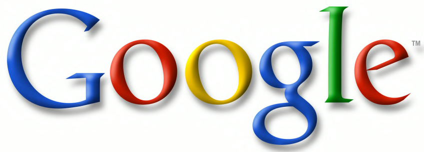
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Z
310
S3T7



UC-NRLF
$B 128 273

YC120766





Émile TRAVERS

LES PREMIERS IMPRIMEURS DE SAINT-LO



SAINT-LO
IMPRIMERIE F. LE TUAL, RUE DES PRÉS.

M DCCC XCV

Extrait de l'*Annuaire de la Manche*, 1895.

Tiré à part à cent exemplaires non mis dans le commerce.

LIBRARY SCHOOL

Z310
S3T7
Library
School

LES

PREMIERS IMPRIMEURS

DE SAINT-LO.

Un des libraires les plus érudits de Paris, M. A. Claudin, a publié, en 1894, un article (1) où se trouvent de précieux renseignements sur les origines de l'imprimerie à Saint-Lo, ainsi que sur certains ateliers typographiques de la ville de Caen au XVIe siècle. L'étude de M. Claudin n'ayant été publiée qu'à un nombre restreint d'exemplaires, il n'est pas sans intérêt de l'analyser dans l'*Annuaire de la Manche*. J'y ajouterai quelques notes personnelles.



On avait pensé jusqu'ici que Jean Pien, libraire et imprimeur, était le premier de son art qui se fût établi à Saint-Lo vers 1656. Telle était l'opinion de Pluquet, de Frère et des bibliographes qui leur ont succédé. Il faut désormais fixer à plus d'un siècle auparavant l'introduction de l'imprimerie dans la ville qui est devenue le chef-lieu du département de la Manche.

Vers le milieu du XVIe siècle, Saint-Lo, comme la plupart des villes de Basse-Normandie, comptait dans sa population un grand nombre de protestants. L'un des plus influents était un ministre nommé Mathieu de La Faye. Ce personnage, dont la biographie serait curieuse à rédiger, n'a pas d'article dans la première édition de *La France protestante*, des frères Haag. On sait seulement qu'il fut ministre à Saint-Lo et qu'à la suite de l'édit du 23 septembre 1568 portant défense, sous peine de mort, de professer publiquement d'autre culte que celui de la religion catholique et enjoignant aux ministres de sortir du royaume, il se réfugia dans l'île de Jersey. Là, on trouve

(1) *Les Origines de l'Imprimerie à Saint-Lo, en Normandie*, par A. Claudin, lauréat de l'Institut; Paris, librairie A. Claudin, 1894, in-8° de 37 p. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*, publié par la Librairie Techener.)

M717171

plusieurs fois mention de Mathieu de La Faye, dit de La Vigne. Il rentra probablement en France en 1585, reprit à Saint-Lo ses fonctions ministrales et les y exerça jusqu'en 1602. D'où venait ce La Faye? Je l'ignore ; mais, d'après son nom, ce n'était assurément pas un Normand. (1)

On peut sans crainte affirmer que Mathieu de La Faye exerçait sur ses coreligionnaires une influence considérable et que ce fut lui qui, pour les besoins de sa cause, engagea un certain Thomas Bouchard à venir fonder une imprimerie à Saint-Lo. Un protestant aussi ce Thomas Bouchard et sans doute un Normand, car il venait de Caen où de nombreux ateliers étaient dès lors en pleine activité.

Le titre du premier livre qui sortit de ses presses, en 1564, est ainsi conçu :

TRAITTÉ

DE LA PESTE,

AVQVEL EST MON-

stré qu'elle est enuoyée de Dieu pour punir les pechez des hommes, quel remede il y faut cercher, quelle consolation reste quand par icelle on seroit retiré de ce monde.

Auec vne priere pour les malades.

PAR M. DE LA FAYE.

Plvs vn Sermon de saint Cyprien touchant la mortalité.

(1) Les Haag, dans *La France protestante*, t. VI, p. 186-190, citent plusieurs de ses homonymes : Antoine de La Faye, en latin *Fagus*, gentilhomme de Châteaudun, réfugié à Genève, savant professeur et habile théologien, mort entre 1615 et 1618 ; — Antoine de La Faye, sieur de La Maisonneuve et de Gournay, ministre du roi de Navarre (Henri IV), puis de Catherine de Bourbon, mort en 1609 ; — Jean de La Faye, né à Vals, ministre d'Aubenas, député au Synode national de Privas en 1602 ; — André de La Faye, ministre de Saint-Germain dans les Cévennes ; — Jean de La Faye, pasteur de Loriol, ardent controversiste, mort en 1670 ; — enfin Michel de La Faye, auteur d'ouvrages publiés à Genève, en 1565, et à La Rochelle, en 1580. Tous ces ministres et plusieurs autres protestants du même nom appartenaient à des familles originaires de diverses provinces de la France, mais dont aucune ne se rattachait à la Normandie.

C'est un petit in-8° de 120 pages dont l'exécution ne laisse rien à désirer.

La peste qui ravageait alors la France, à la suite des guerres civiles, menaçait Saint-Lo. Mû d'un zèle louable, La Faye voulait rassurer ses frères et leur indiquer des remèdes pour conjurer le fléau. Mais il n'est pas médecin, il est seulement ministre du Saint-Évangile ; aussi ne parle-t-il pas de prescriptions hygiéniques pour prévenir l'épidémie ou de moyens curatifs du mal : il n'indique que des remèdes spirituels. « Et pour ce que, dit-il, qu'aucuns oyans parler de ceste maladie contagieuse en seroient effrayez et tout esperdus.... j'ay pensé n'estre point mauuois de remedier à un tel mal par la parole de Dieu.... » Voici comment, d'après les passages cités par M. A. Claudin, l'épitre « au lecteur chrestien » fait connaître le but de l'auteur : « Et puis j'ay pensé que je pourroye par ce moyen profiter à beaucoup de poures gens espars par la France aujourd'huy quasi generalement batue de ce fleau, lesquels pourroyent estre destituez de consolation et n'auroyent personne qui les visitast et les consolast en leurs plus grands maux et destresses. Voilà ce qui m'a fait entreprendre ce labeur ». Il ajoute un peu plus loin que Dieu a le pouvoir de guérir ceux qui ont la foi : « Car si la peste, comme nous le montrerons, vient aux hommes par la volonté de Dieu, si celuy qui fait la playe (par maniere de parler), la peut guarir, pourueu que nous l'inuoquions en nostre extreme necessité... »

« L'épitre préliminaire, dit M. A. Claudin, imprimée en caractères italiques, occupe deux pages (3 et 4). Le texte du *Traitté* va de la page 5 à la page 72, au bas de laquelle on lit cette formule finale :

LOVÉ SOIT DIEV.

« Page 73, on trouve une :

PRIERE POUR DIRE EN
la visitation des malades.

« dont le texte s'étend jusqu'à la page 78 inclusivement.

« Au haut de la page 79 commence le *Sermon de Saint Cyprien* par ce titre de départ :

SERMON QVATRIEME de Saint Cyprien touchant la mortalité, auquel il exhorte à l'amour des délaissés ceste vie presente & demonstre qu'il ne faut pas penser parce que les bons & les mauuais meurent indifferemment que la mort soit mesme aux vns & aux autres, d'autant que les bons sont appelez à rafraichissemêt & les meschans tirez au supplice.

« Le mot Fin se lit au bas de la page 109 *recto*, dont le *verso* est blanc. Le dernier feuillet *recto* est occupé par *Les fautes qui se sont trouuees en ce Traitté* et qui sont au nombre de cinq seulement. Le *verso* du feuillet final est entièrement blanc. Les signatures bien régulières par 4 (8 feuillets ou 16 pages par cahier) vont de A à G inclusivement ».

Quant à la marque de l'imprimeur qui figure au milieu de la page du titre et dont M. Claudin donne le fac simile, elle mérite une mention toute spéciale.

Un encadrement d'une élégance remarquable présentant, à la partie supérieure, deux génies féminins ailés à mi-corps, et, à la partie inférieure, deux licornes couchées tenant de la patte gauche une branche de laurier, renferme un écusson ovale. Celui-ci représente une vigne palissadée avec un vendangeur à droite. Au centre de la vigne, un donjon carré dont chaque face est ajourée de deux fenêtres étroites et surmontées d'une arcature en plein cintre ; ledit donjon couronné d'un chemin de ronde crénelé, supporté par des machicoulis, et sommé d'un toît en dôme surbaissé. Le haut de l'écusson est occupé par des nuages sur lesquels on voit des caractères hébraïques.

Au-dessous de tout cet ensemble, on lit sur trois lignes :

A SAINT LO,
Par Thomas Bouchard.
M. D. LXIIII.

Enfin, à l'entour, on remarque une devise disposée en trois lignes et en petits caractères romains :

Quelle chose ay-ie deu faire
à ma vigne, que ic ne
luy aye faite ? Isaie 5. 4.

M. Claudin voit dans ce château ou cette forteresse crénelée une allusion à la place fortifiée de Saint-Lo. N'y-a-t-il que cela ? N'est-ce pas le donjon même du château de Saint-Lo que Thomas Bouchard a voulu représenter sur sa marque d'imprimeur, me disait un autre bibliophile ? Pour ma part, je ne crois pas que l'inventeur de cette marque y ait songé, d'autant plus que l' « enclos » dit aussi « chastel » ou « forteresse » de Saint-Lo n'a jamais renfermé de véritable donjon ; mais, en tout cas, l'allusion aux armes de la ville de Saint-Lo n'est pas douteuse dans les deux licornes couchées qui semblent soutenir le médaillon central de la marque (1).

N'est-il pas permis de formuler ici une autre conjecture?

Pourquoi Thomas Bouchard a-t-il adopté une vigne pour sa marque?

Sans doute cet emblême et la devise qui l'accompagne, empruntée au prophète Isaïe, sont bien dans le goût des adeptes de la Réforme. Mais nous avons vu plus haut que Mathieu de La Faye était aussi « dict de La Vigne ». Or, ce pasteur avait appelé Thomas Bouchard à Saint-Lo et lui avait probablement fourni des fonds pour son établissement, comme Guillaume Bidard et plusieurs de ses coreligionnaires qui cautionnaient à la même époque Joachim de Contrières, de Caen, « pour l'aider à le secourir à lever estat de imprimerie à Alençon » (2). Ne peut-on supposer que Mathieu de La Faye, ou de La Vigne, avait imposé à son protégé de choisir un emblême rappelant sa participation à l'établissement, et le présentant comme le rempart du Calvinisme, ou plutôt que Thomas Bouchard avait, de lui-même, adopté une marque qui témoignait de sa gratitude envers son bienfaiteur ?

Je me borne à indiquer cette supposition et je la donne pour ce qu'elle vaut.

Thomas Bouchard eut, dès l'année suivante, en 1565, un associé, son coreligionnaire Jacques Le Bas, qui devait plus tard fonder à Caen une imprimerie dont les produits sont justement réputés.

Ils publièrent immédiatement le :

(1) Les armes anciennes de Saint-Lo étaient : *De gueules à la licorne saillante d'argent; au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

(2) Madame G. Despierres, *Établissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575;* Paris, E. Leroux, 1894, in-8°, p. 21 et suiv.

KALENDRIER

HISTORIAL, ET AL-
MANACH PERPETVEL POVR
SAVOIR LES NOVVELLES ET

pleines lunes et quartiers d'i-
celle en chacun mois de
tous les ans.

AVEC AVCVNES TABLES POVR TROV-
uer le Nombre d'or. l'Indition Romaine, le Cycle solaire, la letire Dominicale, les ans du Bissexte, Pasques en chacun an, durable à tousiours.

Aussi les Foires, comme elles sont en chacun mois.

Tout cela formait un petit livret de 8 feuillets qui accompagnait une édition des *Pseaumes de David*, traduits en vers par Clément Marot et Théodore de Bèze, avec une préface et des notes de Mathieu de La Faye.

On sait quelle fut, au XVIe siècle, la vogue extraordinaire de la traduction des Psaumes de David par Clément Marot. L'aimable poëte de cour, qui avait embrassé la Réforme, entreprit cette œuvre à la prière du savant Vatable, son ami, qui lui donnait le mot-à-mot du texte hébraïque. Les Psaumes français mis en musique par les plus fameux compositeurs du temps, Goudimel et Bourgeois, dont le premier fut une victime de la Saint-Barthélemy, furent tout d'abord adoptés par les catholiques comme par les protestants. On les chantait partout et les premières éditions furent imprimées avec des approbations et des privilèges.

Ce sont d'abord : *Trente pseaulmes de David, mis en françoys par Clement Marot, valet de chambre du Roy* (avec la traduction en vers de l'*Oraison dominicale*, de la *Salutation angélique*, du *Symbole des apôtres* et du *Décalogue*) ; Paris, Estienne Rosset, 1541, in-8°. L'ouvrage est dédié à François Ier et revêtu du privilège royal.

La même année paraissait une autre édition dans les Pays-Bas sous le titre de *Psalmes de David translatez de plusieurs autheurs, et principallement de Clement Marot* ; Anvers, 1541, in-8°.

La première édition de Paris fut reproduite à Genève en 1542, *avec les formes des prières et chantz ecclesiastiques, avec la maniere d'administrer les sacremens et consacrer le mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne et comme on l'observe à Genève*, et avec une courte préface de Calvin que le célèbre réformateur développa, l'année suivante, dans la première édition complète des Psaumes, dont voici le titre :

Cinquante Pseaumes de David, mis en françoys par Clement Marot (avec le Cantique de Siméon, les Commandements de Dieu, les Articles de foy, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, Prières avant et après le repas.) *Item une Epistre par luy nagueres enuoyee aux Dames de France ;* S. l. (probablement Genève), 1543, in-4° (et Strasbourg, 1545).

Calvin fit précéder ce livre d'une « Epistre à tous Chrestiens et amateurs de la Parole de Dieu », sous la date de Genève, 10 juin 1543, et y ajouta une liturgie à l'usage des réformés. « Ce present livre, disait-il, doit estre en singuliere recommandation à chacun qui desire se resiouir honnestement, et selon Dieu, voir à son salut, et au profit de ses prochains : et ainsi n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy, veu qu'en soy mesme il porte son pris et son los ». Avec une pareille recommandation le livre n'eut plus de crédit chez les catholiques, mais il devint le *vade mecum* des huguenots.

Clément Marot n'avait traduit que cinquante psaumes. Théodore de Bèze, à la demande de Calvin, entreprit de mettre les autres en français. Quoique sa versification fût médiocre et hérissée de chevilles, l'œuvre de Bèze eut un succès considérable et devint d'un usage général dans l'église protestante.

Dès 1553, Théodore de Bèze publia un premier fragment de sa traduction, puis, trois ans après, un second sous ce titre : *Setante neuf pseaulmes mis en rithme françoise, quarante-neuf par Clement Marot, avec le cantique de Simeon et les dix commandements;* Genève, Simon Du Bosc, 1556, in-24. Le Psautier ne fut complet qu'un peu plus tard et imprimé sous ce titre : *Pseaumes de David mis en rhythme françoise par Clement Marot et Theodore de Besze, avec nouvelle et facile methode pour chanter chacun couplet des pseaumes sans recourir au premier, selon le chant accoustumé en l'Eglise, exprimé par notes compendieuses exposees en la preface par l'auteur d'icelles.* S. l., pet. in-8° (ou in-18), 1560. Cette rarissime et magnifique édition princeps non paginée, en caractères cursifs-gothiques, avec l'interprétation des Psaumes en prose, en caractères romains à la marge, fut donnée à Genève probablement, où il habitait, par le savant grammairien et

musicien Pierre Davantes, ou Antesignanus, qui exerçait peut-être lui-même l'art de la typographie. Le volume commence par l'Épitre de Calvin, déjà citée, et une *Epistre* (en vers) *de Théodore de Besze à l'Eglise de nostre Seigneur*, et se termine par la Liturgie de Genève (1).

(1) « Cette première édition du Psautier complet, disent MM. Haag, nous a mis sur la voie d'une intéressante découverte. Les savants critiques qui ont reproché à J.-J. Rousseau de s'être frauduleusement approprié le système de notation musicale du P. Souhaitty dont à coup sûr il n'avait jamais entendu le nom, en éprouveront un cruel déboire. Toute leur érudition a porté à faux. Si Rousseau a emprunté son système, ce doit-être, il semble, à l'inventeur du système; or l'inventeur, ce n'est pas le P. Souhaitty ; ce système avait été exposé et appliqué environ cent vingt ans avant lui par notre grammairien Pierre Davantes. Du reste, nous serons plus juste que nos devanciers ; nous n'accuserons pas Rousseau d'avoir commis un plagiat, mais nous le féliciterons de s'être rencontré avec notre auteur, au moins en ce qui concerne la désignation des notes ». (*La France protestante*, t. IV, p. 213).

« Dans sa préface (p. 19), datée de Genève, 18 septembre 1560, ajoutent plus loin MM. Haag, Pierre Davantes expose les raisons qui l'ont déterminé à l'innovation qu'il a introduite dans la notation de la musique des Psaumes et expose son système. Pour lui, c'était avant tout une affaire de typographie ; mais si nous en jugeons par les succès de ceux qui ont remis, de nos jours, ce système en vogue, on doit croire qu'il y avait quelque chose de plus dans sa réforme. Depuis longtemps, dit-il, il désirait « que quelque bon musicien excogitast pour l'usage du chant des Pseaumes quelque façon de notes qui occupassent moins d'espace que celles dont on use aujourd'huy, et qui se peussent commodément appliquer à toutes syllabes sans disjonction de celles qui font un mot entier, pour le moins ès lieux esquelz une syllabe ne requiert plusieurs notes ». Mais, à la fin, voyant que personne ne répondait à son désir, il se mit lui-même à l'œuvre. Après y avoir mûrement réfléchi, il ne trouve « moyen plus expédient que de recourir à l'arithmétique, comme à la source et mère de la musique ». Ce fut un trait de lumière. « Grâces au Seigneur, dit-il, la chose a, sans grand labeur, si bien succédé à mon entreprise, que non seulement les médiocres musiciens (pour lesquelz principalement je travailloye) y auront tel soulagement qu'ilz pouvoyent requérir : mais les plus excellens s'en pourront servir aussi bien ou mieux que de leurs notes accoustumees, ès Pseaumes desquelz ils ne savent le chant par cœur : et les ignorans de la gamme et des notes communes (qui désirent néantmoins apprendre de la musique autant que besoing est pour chanter les Pseaumes comme on les chante ès saintes assemblees) trouveront icy une adresse et voye fort courte pour les conduire là où leur bon plaisir les appelle ». En un mot, il estime que ceux qui bien souvent, vu les grandes difficultés de l'ancienne méthode, se trouvaient « forclos de l'usage de la sainte musique pleine de toute consolation, pourront en moins d'une heure estre suffisamment instruits pour s'exercer à la pratique de ses notes ». (*La France protestante*, t. IV, p. 214, 215).

Ce passage offre, comme on le voit, un intérêt capital au double point

Voilà donc le Psautier traduit et le texte français fixé d'une manière définitive à l'usage des réformés.

Dès 1563, l'imprimeur Jean de Tournes en donne à Lyon une édition pet. in-4°, munie encore du privilège du Roi, puis bientôt, une reproduction in-8°, sous le titre de : *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze.* A partir de cette époque, les éditions se multiplient à l'infini et les plus patients bibliographes ne parviendront sans doute jamais à les décrire toutes (1).

Ces longs détails, qui cependant ne sont pas inutiles, nous ont fait quelque peu oublier Saint-Lo, Mathieu de La Faye, Thomas Bouchard et Jacques Le Bas.

Les *Pseaumes traduits en françois* avaient donc obtenu une vogue incomparable. C'était avec la Bible le livre que les huguenots voulaient tous avoir entre les mains. On les réimprimait partout. Rien d'étonnant à ce que le ministre de l'Eglise de Saint-Lo, ayant à sa dévotion les presses de ses coreligionnaires, en ait donné une nouvelle édition pour l'usage des nombreux réformés du Cotentin.

A la suite du *Kalendrier* dont j'ai parlé, se trouve le titre suivant :

PSEAUMES
DE DAVID, MIS
EN RIME FRAN-
ÇOISE,
Par Clement Marot, et Theodore de Beze.
Ensemble la prose correspondante verset pour verset auec breues annotations, reveües et augmentées de nouueau.
Plus, vne preface contenant l'vtilité, generale adressee de ce liure.

Ce titre indique bien que c'est une reproduction des éditions précédentes. On va bientôt en voir la preuve.

de vue de la typographie et de la notation musicale ; et cependant, malgré son ingenieuse initiative, Davantes semble avoir été inconnu des historiens de la Musique ; aucun d'eux n'a rappelé son nom, pas même Fétis, le moins mal informé de tous.

(1) V. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, v° Marot (Clément) et *passim*.

Ajoutons qu'au milieu du titre du *Kalendrier* et des *Pseaumes* se trouve la marque d'imprimeur décrite plus haut, avec cette seule différence que la devise est, cette fois, placée en lettres italiques sur deux lignes, à droite et à gauche de l'emblême, et qu'on a ajouté au-dessous une nouvelle citation : « PSEAV. 92 Tu exalteras ma corne comme celle des licornes, et seray oinct d'huile nouvelle ». Je suis disposé à voir encore ici une allusion à la licorne des armes de Saint-Lo.

Enfin, au bas des deux titres on lit :

A SAINT-LO

Par Thomas Bouchard et Iaques le Bas

1565

« Les *Pseaumes*, dit M. Claudin, forment un volume in-8°, composé de 16 feuillets liminaires non chiffrés, comprenant d'abord la préface habituelle de Théodore de Bèze *à tous chrestiens et amateurs de la parole de Dieu,* datée de Genève, 10 juin 1543 (1) suivie de la pièce de vers du même, commençant ainsi :

Petit troupeau qui en ta petitesse,
Va surmontant du monde la hautesse ;
Petit troupeau le mespris de ce monde,
Et seul thresor de la machine ronde ;
Tu es celuy auquel gist mon courage,
Pour te donner ce mien ouvrage.
. . . .

« On trouve, après, une autre *Préface sur les Pseaumes par Mathieu de la Faye* et la *Table des Pseaumes selon l'ordre de l'alphabet*. La traduction en vers des *Pseaumes* est accompagnée des versets correspondants en prose, imprimés à la marge en caractères italiques. Les annotations formant commentaires sont en caractères minuscules au bas des pages. Les premières strophes de chaque psaume sont accompagnés de leur musique notée. Le *Cantique de Siméon*, suivi de *Prières avant et après le repas*, termine cette partie dans laquelle on compte 615 pages chiffrées.

(1) M. A. Claudin commet ici une légère erreur. *L'Epistre à tous chrestiens, etc.*, datée de 1543, est de Calvin, qui la fit imprimer dans la première édition des *Cinquante Pseaumes de David*, traduits par Clément Marot.

« Une partie annexe suit. Elle n'a pas de titre général et n'est pas chiffrée. Les signatures de A à K forment ensemble 80 feuillets non chiffrés. Cette partie comprend : 1° *La forme des prières ecclésiastiques ;* 2° *La forme d'administrer le Baptesme ;* 3° *La manière de célébrer le Mariage ;* 4° Une petite instruction *pour la visitation des Malades*, avec les prières et oraisons à réciter en la circonstance ; 5° *Le Catéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfans en la chrestienté, fait en manière de dialogue, où le Ministre interroge et l'enfant respond*, entremêlé de quelques prières et oraisons.

« Le volume se termine par la pièce suivante paginée à part avec ce titre spécial :

CONFESSION

DE FOY, FAITE D'VN

COMMVN ACCORD PAR

les François qui desirent viure
selon la pureté de l'Euan-
gile de nostre Sei-
gneur Iesus
Christ.



Auec vne preface contenant response et defense
contre les calomnies dont on les charge.



I. PIER. 3

Soyez tousiours appareillez à respondre à chacun qui nous demande raison de l'esperance qui est en vous.

M. D. LXV

« Cette partie annexe, comme le *Kalendrier*, se compose de 39 pages chiffrées. Les caractères, les fleurons et les lettres ornées sont exactement les mêmes que ceux du texte des *Pseaumes* et des corps du volume ».

Les éditions des *Pseaumes* avec les diverses annexes qui les accompagnent étaient donc pour les réformés un manuel complet de pratique religieuse et de liturgie. Dans sa préface, le ministre saint-lois proclame lui-même que ce livre est « comme un recueil ou epitome de la doctrine de la Loy, des histoires, propheties et proverbes, tellement qu'il semble que ce qui est dit ailleurs bien amplement soit ici redigé en sommaire. De là est venu que aucuns l'ont appelé la *Petite Bible* ». C'est pourquoi, dans un autre passage, il « prie et exhorte au nom de Dieu, toutes gens qui font profession de la vraye religion, d'avoir tousjours ce livre en mains et relire toute leur vie ».

Le nom de « *Petite Bible* » donné par le peuple au recueil formé par Théodore de Bèze, et réimprimé en Basse-Normandie par les soins de Mathieu de La Faye, induisit en erreur les controversistes catholiques. L'un d'eux, une cinquantaine d'années plus tard, reprochait aux habitants de Saint-Lo d'avoir fait venir de Caen un imprimeur du nom de Bouchard pour publier une Bible huguenote. Il n'y a pas eu de Bible proprement dite imprimée à Saint-Lo.

Rapidement épuisée, l'édition saint-loise des *Pseaumes*, fut réimprimée deux ans après.

Cette seconde édition offre quelques légères différences qui toutefois n'altèrent pas le fond du recueil.

D'abord, le nom de Thomas Bouchard, le premier imprimeur, ne se trouve plus au bas du titre, où on lit seulement :

A SAINT-LO

De l'imprimerie de Iaques le Bas.

M. D. LXVII

Les caractères sont un peu moins forts; aussi certaines parties du second recueil occupent-elles moins de pages que dans le précédent.

La musique des psaumes n'est pas paginée et l'ouvrage comprend 256 feuillets non chiffrés.

La *Table des pseaumes selon l'ordre de l'alphabet* est disposée sur deux colonnes, tandis que, dans l'édition de 1565, elle était à longues lignes.

A la suite, p. 15, on trouve cette épitaphe de Clément Marot, qui n'existait pas dans la première édition :

EPITAPHE DE CLEMENT

Marot par Estienne du Modillin (1)

Querci, la Cour, le Piemont, l'Univers
Me fit, me tint, m'enterra, me cognut.
Querci mon los, la Cour, tout mon temps eut,
Piemont mes os, et l'Univers mes vers.

Les pièces liminaires se terminent dans cette édition par une citation de saint Jérôme appliquée au chant des psaumes.

La préface de La Faye et les annotations du bas des pages, ainsi que les prières avant et après le repas, sont supprimées.

Après la publication de l'édition de 1568, Mathieu de La Faye, comme je l'ai dit en commençant, prit le chemin de l'exil. Il était l'âme de l'imprimerie de Saint-Lo, en dirigeait, en inspirait les travaux; aussi Jacques Le Bas ne tarda-t-il pas à s'en aller à Caen (2), où on le retrouve donnant, dès 1569, une troisième édition du Psautier huguenot pour le libraire Estienne Desloges.

Quoique sans indication de lieu, on doit attribuer à l'imprimerie de Saint-Lo trois pièces protestantes rarissimes, offrant les mêmes caractères que les livres sortis des presses de Bouchard et de Le Bas, et portant la date de 1566. Ce sont :

BRIEVE

RESOLVTION

DV DOVTE QVE

PLVSIEVRS FONT

auiourd'huy,

Assauoir quelle Religion est la plus ancienne, ou celle qu'ils tiennent de l'Eglise Romaine ou celle que l'Eglise reformee tient et obserue.

M. D. LXVI

In-8° de 67 pages.

(1) Il faut sans doute lire : du Moulin.

(2) Jacques Le Bas avait de la famille à Caen. Son parent le ministre Vincent Le Bas dit Du Val a joué un certain rôle dans l'établissement du protestantisme dans cette ville.

SOMMAIRE

DES RAISONS

QVE RENDENT CEVX

qui ne veulent par-
ticiper à la
Messe.



PLVS

Vn brief discours de l'institution de la feste Dieu.

M. D. LXVI.

Pet. in-8° de 32 p. (1).

EXAMEN

DE LA DO-

CTRINE SORBONI-

QVE, TOVCHANT LE

Sacrement et Sacrifice
de l'Eucharistie.

Recueilli des escrits du Maistre des Sentences, leur souverain Docteur nommé Pierre Lombard.

Mis en François sur le Latin dernierement imprimé.

M. D. LXVI.

Petit in-8° de 68 p., plus un feuillet blanc à la fin.

(1) Coté 130 francs dans le *Catalogue de la librairie Techener* (octobre 1894). Brunet ne parle pas de l'édition saint-loise de ce livre; mais, dans son *Supplément*, il en mentionne une autre donnée, une cinquantaine d'années plus tard, sous ce titre : *Sommaire des raisons que rendent ceux qui ne veulent participer à la Messe; ensemble plusieurs sonnets chrestiens sur le mesme argument* : Montauban, 1618, in-16.

Une fois installé à Caen, Jacques Le Bas adopta une marque dont firent plus tard usage sa veuve et son fils ; c'était un aigle empiétant un dauphin. Mais il avait apporté dans son nouvel atelier le matériel de celui de Saint-Lo, et il s'en servit longtemps encore, comme le prouvent certains caractères, des lettres majuscules, des bandeaux, etc. A Caen même il utilisa la marque dont son ancien associé Thomas Bouchard avait le premier fait emploi.

M. Claudin dit à ce sujet :

« La figure de la vigne palissadée, qui se voyait sur les ouvrages de De La Faye, imprimés à Saint-Lo, ne reparaît plus qu'une seule fois. Elle coïncide probablement avec la présence de ce ministre de retour en Normandie, après que l'ère des persécutions fut passée. On la trouve sans accompagnement de devises ou de citations de la Bible, sur le titre d'un recueil de prières chrétiennes en latin par Charles Paschal, conseiller au Parlement de Normandie, imprimé à Caen, par Le Bas en 1592 » (1).

On est loin de connaître toutes les publications sorties des presses de Jacques Le Bas et je suis persuadé que plusieurs d'entre elles ont dû avoir pour marque la figure de la vigne en outre de celle que cite M. Claudin et qu'il croit unique.

J'ai vu un livre de toute rareté qui faisait partie de la collection de feu M. Alphonse Le Cavelier, vendue, en novembre 1894, à Caen. C'est :

LE DIADESME

FRANCOIS

Av Roy de France et

de Navarre.

Par V. D. L. V. Gentilhomme François.

A Caen,

De l'Imprimerie de Iaques le Bas

M. D. LXXXIX (2).

(1) *Caroli Paschalii regii in Normaniae senatv consiliarii christianarvm precvm libri dvo. Ex typographia Iacobi le Bas, Typographi Regii, 1592. Cvm privilegio.* Pet. in-8° de 4 ff. préliminaires non chiffrés et 208 p. chiffrées. C'est un livre de prières catholiques.

(2) Pet. in-8° de 27 p.

Sur le titre de ce charmant volume, très élégamment imprimé, se trouve la marque à la vigne, avec l'inscription en italique, telle que l'avaient disposée Thomas Bouchard et Jacques Le Bas sur l'édition des *Pseaumes de David* de 1565, c'est-à-dire à gauche : *Quelle chose ay-ie deu faire à ma vigne ;* et à droite : *que ie ne luy aye faicte* ? ESA. V (1).

Qu'était devenu Thomas Bouchard ? Peut-on l'identifier avec un certain Thomas Bouchard « de Landalles en Normandie » (2), reçu habitant de Genève, en septembre 1559, ou avec un Bouchard, dont le prénom est inconnu, qui, deux mois après la Saint-Barthélemy, figurait parmi les réfugiés normands arrivés à Londres ? On ne peut rien dire de positif à cet égard.

*
* *

L'art typographique n'eut plus de représentants à Saint-Lo après le départ de Jacques Le Bas. Cependant M. Ed. Lepingard, président de la Société d'Archéologie du département de la Manche, a retrouvé, dans un acte passé devant les tabellions de Saint-Lo mention de « l'imprymerie appartenant à honeste home Pierres Quesnot, laquelle faict butz et costez » à diverses propriétés et à la « rue des Menueres (aujourd'hui rue des Mennuyers), proche le jardin Tiphene ». Comme, dans cet acte, Pierre Quesnot, n'est point qualifié d'imprimeur, comme on ne connaît aucun livre sorti d'un atelier portant son nom, il est bien probable que ce particulier était simplement le propriétaire de l'immeuble dans lequel Thomas Bouchard et Jacques Le Bas avaient exercé leur industrie.

Il faut attendre la seconde moitié du XVIIe siècle pour revoir des imprimeries à Saint-Lo.

Jean Pien s'y établit comme libraire et imprimeur vers 1656. Il se servait de caractères usés, achetés d'occasion, et ses productions sont fort médiocres ; mais elles sont en général intéressantes au point de vue historique et littéraire. M. Claudin en a énuméré quelques-unes, dues notamment à Jacques de Caillières et à Les Isles le Bas, « escrivain », auteur de méchantes pièces de théâtre.

(1) *Esa* pour *Esaïas*, nom donné dans la Vulgate au prophète Isaïe.

(2) Aujourd'hui Landelles-et-Coupigny, arr. de Vire (Calvados).

On connaît surtout l'*Vrbs San Lavdvs,* panégyrique en vers latins de la ville de Saint-Lo, par Guillaume Ybert, prêtre, professeur d'humanités et principal du collège, publié en 1668, et réimprimé à Bayeux, en 1840, avec une traduction de Victor-Évremont Pillet.

Quoique ayant le titre d'imprimeur et de libraire de la ville et du collège, quoique protégé par la municipalité qui, pour l'empêcher d'aller se fixer ailleurs, le logeait avec son atelier dans l'Hôtel-de-Ville et l'exemptait de contributions, Jean Pien ne vit pas la fortune lui sourire. Il mourut pauvre en 1670 et sa veuve lui succéda. On ne connait qu'un seul ouvrage imprimé par elle, le *Carmen cereale,* autre poème de Guillaume Ybert (1).

Pendant les cinquante années qui suivirent, l'imprimerie végéta à Saint-Lo et ne produisit rien de bien intéressant. Elle y fut supprimée par des arrêts du Conseil d'État, le 31 mars 1739, puis le 12 mai 1759, tout en étant tolérée plus ou moins et en continuant à donner quelques rares publications sans importance.

Après la Révolution, P.-F. Gomont s'établit à Saint-Lo et s'intitula « imprimeur national », puis vinrent J. Marais et Agnès, précédemment fixé à Coutances.

Enfin il convient de constater que, de nos jours, l'art typographique a compté à Saint-Lo d'habiles représentants en MM. Élie et en M. F. Le Tual, leur honorable successeur.

Émile TRAVERS.

P. S. — Au moment où cet article était sous presse, M. Claudin a bien voulu m'envoyer une nouvelle brochure dans laquelle sont étudiées les premières impressions de La Réole, impressions qui datent de 1517 et sont dues à un Coutançais (1). Celui-ci, Jean Le More, dit Maurus, après avoir professé la grammaire dans divers collèges de la province de Guyenne, établit à La Réole une presse pour imprimer ses élucubrations ainsi que des documents émanant de l'autorité épiscopale.

(1) V. Frère, *Manuel du Bibliographe normand,* t. II, p. 621.

Le premier livre, publié par Maurus et ayant une date certaine, est le *Joannis Mauri Constantiani in Com[m]entarios Compositionu[m] ac deriuationu[m] Lingue latine ad Mica[n]tissimu[m] Spectateqz nobilitatis Viru[m] D. Joanne[m] de Haulcourt Radia[n]tissimu[m] Juris vtriusqz doctore[m] Burdegaleu[m]qz Senatorem ;* pet. in. 4° goth., de 4 ff. prélim. non chiffrés et de 52 ff. chiffrés, à la fin duquel on lit : *Finis Compositionu[m] ac Deriuationu[m] Lingue Latine Reole impressarum Jn edibus Joannis Mauri Constantiani. Anno d[omi]ni. Millesimo. quingentesimo. XVIJ. XV. Junii.* Cet ouvrage, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque publique de Bordeaux, est, d'après M. Claudin, « une espèce de vocabubaire grammatical des mots composés et des dérivés de la langue latine, mis en ordre et rédigé par l'imprimeur lui-même à l'usage de la jeunesse qu'il était chargé d'instruire ».

La vie et les ouvrages de Jean Le More, qui professa avec un talent incontestable à La Réole, à Lectoure et à Montauban, étaient peu connus jusqu'ici, car son nom a été omis par presque tous les recueils biographiques. Les détails précis donnés par M. Claudin viennent donc très utilement combler une lacune ; d'autres renseignements encore plus complets seront bientôt fournis par M. É. Forestié, dans une histoire de l'imprimerie à Montauban, et par M. Paul Bonnefon, de la bibliothèque de l'Arsenal, qui se propose d'étudier l'auteur coutançais comme linguiste.

On saura gré à ces érudits d'avoir remis en lumière l'intéressante figure d'un de nos compatriotes qui, ainsi que le constate M. Claudin, « n'était pas un simple artisan, mais un lettré, un travailleur opiniâtre, un savantqui s'était voué à l'instruction de la jeunesse, un homme de valeur enfin, dont la mémoire méritait d'être tirée de l'oubli ».

É. T.

(1) *Les Origines de l'imprimerie à la Réole en Guyenne (1517). Recherches sur la vie et les travaux de Jean Le More, dit Maurus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaire (1507-1550)*, par A. Claudin; Paris, librairie A. Claudin, 1894, gr. in 8° de 39 p., avec des fac simile dans le texte. (Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux;* tiré à cent exemplaires non mis dans le commerce).

at

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

SENT ON ILL

MAY 31 2002

U. C. BERKELEY

12,000 (11/95)

GAYLAMOUNT
PAMPHLET BINDER
Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.